

Testament de maistre Jehan
Vernazoubres pbre (prêtre) de Valguieres
important fondation de chapellenie

Au nom de Dieu soit fait amen scaichent
touts présents et advenir que l'an de la nativité de notre
seigneur Jesus Xpt (Christ) commensant en premier jour de
janvier mil cinq cens soixante cinq et le quatriesme
jour dudit moys de janvier regnant notre souverain prince
Charles par la grace de dieu roy de France au lieu de
Valquières et maison du testateur soubz nommé juridiction
de Dian au diocèse de Béziers et sénéchaussée de Carcassonne
par devant moi notaire royal soussigné et en présence des
témoins sous nommés constitué en personne Vénérable
homme maistre Jehan Vernazobres pbre (prêtre) dudit Valquières
et natif du village de Vernazoubres terre et juridiction
dudit Dian"

page 2 lignes 15 à 18
« que son dit corps soyt
ensevely dans la esglise de Saint André dudit
Vernazoubres et en la chapelle que ledit testateur a faicte
édiffier en ladite esglise à l'honneur de dieu »

- souhaits pour ses obsèques
- legs pieux

page 3, 8 lignes avant la fin :
« Item a légué
ledit maistre Jehan Vernazoubres testateur par droit
d'institution et héréditaire part et portion à maistre Jehan
Vernazoubres maistre maréchal habitant à Serinhan son
nepveu une sienne forge de maréchal ... »

page 4 et 5
Il souhaite toute une série de prières et obits pour lui et les siens en la
chapelle du St Sépulcre. Pour payer ces messes, il va faire don d'une série de
pièces de terre, maisons et il charge, (page 4, 7 lignes avant la fin)
« André Vernazoubres, pbre religieux du couvent des frères
prêcheurs de [Cherival ?]son nepveu » de la gestion de ces fonds.
Pages 6, 7et 8 : descriptions des biens donnés

HUG ledit André Vernazoubres son neveu (milieu page 8)
fin page 8 : il nomme exécuteurs testamentaires :
Maistre Antouene Vernazoubres prêtre dudit lieu et maistre Jehan Genieys vicaire
de Saint Martin [d---mbes?]